

Titre du projet : Appui national aux climats d'investissements locaux (ANCIL)/Soutien national à l'amélioration du développement économique local et régional (SNADELRL)

A. MODIFICATION

1. À l'exigence 3 de la section 5, Critères d'évaluation, veuillez REMPLACER tout le paragraphe 4 par ce qui suit :
 4. Une stratégie d'intégration de la gestion axée sur les résultats (GAR) (jusqu'à 15 points).
La stratégie de GAR devrait traiter des points suivants :
 - La méthode d'élaboration d'un cadre de gestion du rendement qui est un outil efficace pour recueillir des résultats de projet, en faire le suivi et en rendre compte (jusqu'à 5 points).
 - Explication de la façon dont la surveillance des résultats permettra d'éclairer la prise de décisions à l'intérieur du projet et avec les intervenants (jusqu'à 5 points)
 - Le processus utilisé pour analyser les résultats qui englobe les participants clés du projet, de sorte que les tendances puissent être cernées et des renseignements tirés (jusqu'à 5 points)

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 J'aimerais présenter ce qui suit pour obtenir des précisions relativement aux services d'approvisionnement intitulés « Appui national aux climats d'investissements locaux (ANCIL)/Soutien national à l'amélioration du développement économique local et régional (SNADELRL) », séL. : 2015-A-034946-1.

À la Q1 et R1 de l'Addenda 1, je ne suis pas sûr de comprendre quel aspect du cadre de GAR « (p. ex. indicateurs) » devrait être déterminé et adapté dans la réponse du soumissionnaire au troisième point de l'exigence 3,4, puisque ni les indicateurs préliminaires ni l'ébauche du cadre de mesure du rendement n'ont été fournis dans la DDP. Dans cette optique, le MAECD pourrait-il accéder à l'une de ces deux options?

- a) Indiquer quels éléments du cadre de GAR devraient être utilisés par le soumissionnaire comme point de référence pour déterminer de quelle façon « le cadre de GAR doit être adapté » à cette étape de la proposition.
- b) Confirmer que le cadre de GAR auquel on fait référence au troisième point de l'exigence 3.4 ne fait référence qu'au modèle logique fourni dans la DDP (p. 62).

R2 Nous constatons qu'il y a une ambiguïté et éclairons cette exigence en éliminant toute référence précise au cadre de mesure du rendement et aux indicateurs. Veuillez voir ce qui précède.

C. Toutes les autres modalités de la DP demeurent inchangées.